

Communications de Mgr Pierre Gardette

Autor(en): **Gardette, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **26 (1962)**

Heft 103-104

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Communications de Mgr Pierre GARDETTE.

I. — LES TEXTES NON LITTÉRAIRES ET LE VOCABULAIRE FRANCOPROVENÇAL

Les atlas linguistiques régionaux sont en train de renouveler la connaissance que nous avons de nos dialectes et de leur vocabulaire. Ils nous présentent en effet, bien localisés, une masse importante de mots que nous ignorions ou dont nous ignorions l'extension. Ces mots dessinent des aires ou apparaissent sporadiquement, et nous savons bien que cette disposition est la conséquence de leur histoire. Mais, il faut l'avouer, l'histoire qu'on écrit à l'aide des seules cartes linguistiques est pleine de lacunes, ses dates sont évidemment imprécises, elle pose plus de questions qu'elle n'en résoud. Elle a besoin de l'aide de sa sœur, l'histoire traditionnelle, celle qui s'appuie sur les documents d'archives.

Pour les dialectes, comme pour les langues, les documents d'archives sont les textes écrits dans le passé par les hommes qui ont parlé ce dialecte : textes non littéraires jusqu'au xvi^e ou au xvii^e siècle, c'est-à-dire inventaires, terriers, comptes de syndics, livres de raison, chartes de toutes sortes ; à partir du xviii^e s., textes littéraires, c'est-à-dire Noëls, chansons, poèmes de circonstances, théâtre populaire... Ces textes sont en général faciles à localiser et à dater, ils sont moins rares qu'on ne pense. Malheureusement ils n'ont été que peu étudiés (je parle particulièrement pour le domaine francoprovençal), plusieurs sont inédits, et nous ne possédons que des glossaires très incomplets. Aussi la tâche qui nous attend, après les atlas, est-elle d'éditer ces textes et de constituer un glossaire du francoprovençal, ou des glossaires de ses provinces. M. Straka nous a donné l'exemple en préparant une édition modèle, avec glossaire complet, de tous les textes littéraires du xviii^e s., écrits en dialecte de Saint-Étienne.

Tant que nous ne posséderons pas un glossaire complet du vieux francoprovençal ainsi établi, il sera difficile de répondre aux questions que

pose sur nos cartes la répartition de chaque type. Je vais essayer de le prouver par deux exemples.

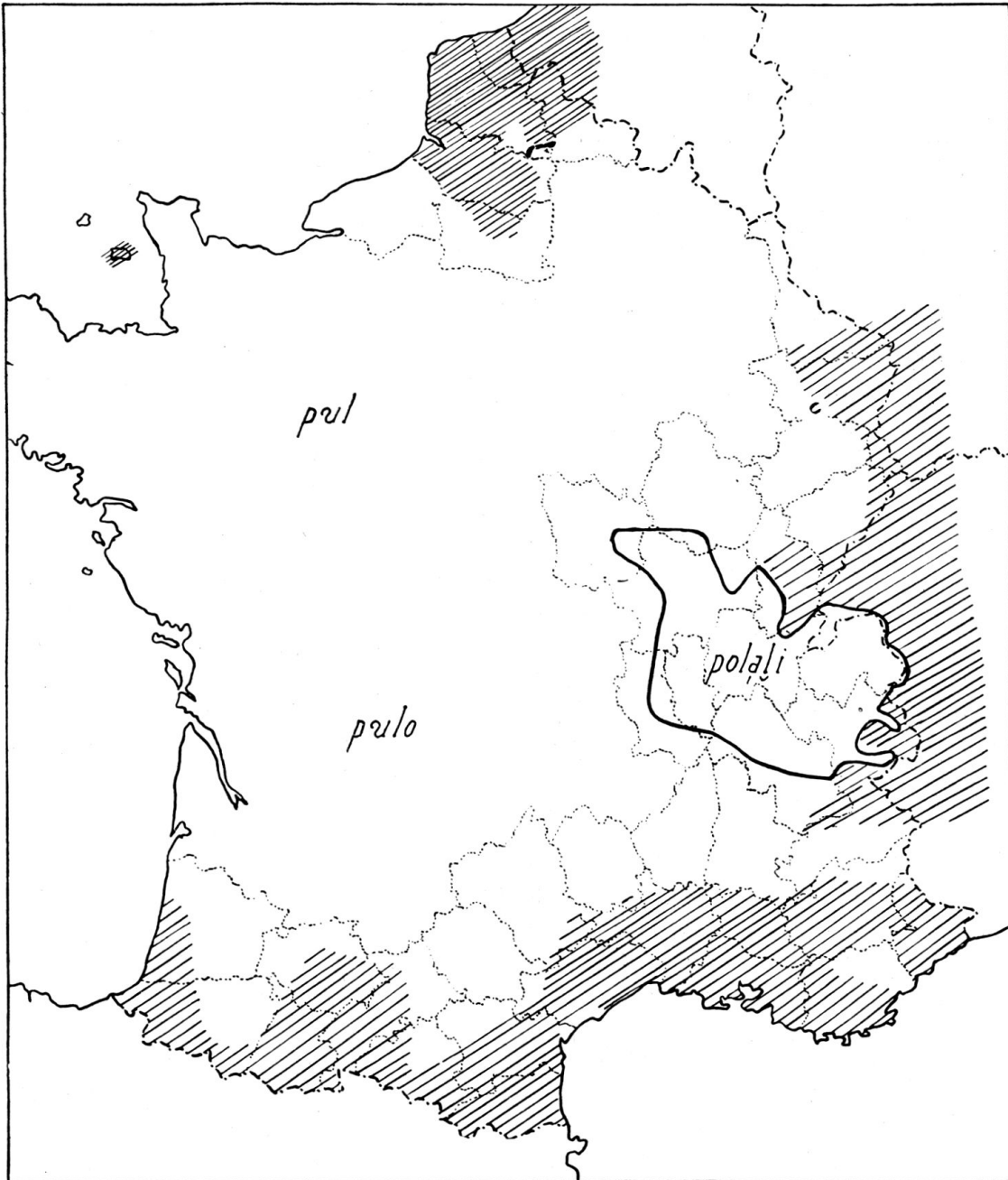
A) Histoire du frpr. *poulaille*.

Qu'on veuille bien regarder la carte n° 1. C'est, en abrégé, la reproduction de la carte 1071 de l'*ALF* (« la poule »). On remarque tout d'abord sur tout le pourtour de la France un certain nombre de zones striées de traits obliques. Ces zones englobent : une des îles anglo-normandes, une partie de la Picardie, de la Lorraine, la Suisse romande, le nord du département des Hautes-Alpes, enfin, le long de la Méditerranée et des Pyrénées, une région étendue dans le domaine provençal; j'appellerai cet ensemble de zones « la zone striée ». On remarque ensuite une zone très vaste qui s'étend sur presque toute la France et où il n'y a rien du tout; je l'appellerai « la zone blanche ». Enfin dans le Sud-Est, et coïncidant à peu près avec les limites du domaine francoprovençal, on remarque une zone que le dessinateur a cerclée d'un trait continu; je l'appellerai « la zone cerclée ».

Dans chacune de ces trois zones vivent aujourd'hui trois types de mots différents qui, tous les trois, désignent la poule. Dans la zone striée survivent les représentants du latin *GALLINA* : *glèn* dans l'île de Jersey et en Picardie, *jlin* en Lorraine, *dzeniy* en Suisse, *djalina* dans les Hautes-Alpes, *galino*, *garino*, *gario* dans le domaine d'oc. Cette disposition des survivants de *GALLINA* sur le pourtour de la France, le long de ses frontières, indique clairement qu'autrefois le type *GALLINA* a occupé toute la France. On peut dire, en reprenant une expression de Gilliéron, que ces îles attestent un continent disparu. On pourrait dire aussi, en utilisant une autre image, que sur la couche ancienne du latin *GALLINA* un nouveau mot s'est déposé, comme une couche alluvionnaire nouvelle.

Ce nouveau mot qui occupe la plus grande partie de la France, la zone blanche, c'est le mot *poule*. On sait qu'en latin *PULLUS*, *PULLA* servaient à désigner le petit d'un animal et spécialement le petit d'un oiseau, d'une poule, donc un petit poulet, une petite poule. Après la romanisation, il dut donc y avoir une première période pendant laquelle le type *GALLINA* et le type *PULLA* ont coexisté sur tout le territoire gallo-roman, le premier avec le sens de « poule », le second avec celui de « petite poule, poulette ». A partir d'une date qu'il est difficile de préciser, *poule* a remplacé en France *geline* dans le sens de « poule ». Le mouvement est cer-

tainement parti de la France du Nord, et sans doute de Paris. Il a gagné de proche en proche, et si nous ne connaissons pas l'histoire de ce cheminement, de cette invasion et des batailles qui ont arraché la place à



CARTE 1. — « poule » d'après l'ALF. ▨ = type GALLINA.
Revue de linguistique romane.

l'ancien occupant, nous savons que cet ancien occupant a dû se retirer pour ne plus subsister que le long des frontières où il se défend encore, et dans le Midi, où les mots français ont plus de peine à pénétrer. Le mot *poule* a ainsi rempli toute la zone blanche.

Reste la zone cerclée. Dans cette zone vit un mot qui serait en français *poulaille*, et qui est en patois *pòlâlî*, *pòlâl*, et parfois *pulay*. C'est évidemment un dérivé de *poule*, formé avec le suffixe provenant du suffixe latin de sens collectif -ALIA et signifiant « l'ensemble des poules, la basse-cour ». Mais ce mot, employé dans cette zone à la place de *jalina* ou de *poula*, y a perdu le sens collectif pour prendre un sens distributif : *une poulaille*, *deux poulailles*, « une poule, deux poules ». Ici les questions se pressent dans notre esprit : pourquoi cette région n'a-t-elle pas suivi le sort des autres provinces françaises ? A-t-elle participé, au moins pour une part, à l'histoire que nous avons esquissée plus haut, de la substitution de *poule* au type GALLINA ? Dans cette région, *poulaille* a-t-il remplacé le type GALLINA ou le type PULLA ?

Cette dernière question est la plus importante, et de sa solution dépend aussi la solution des autres. Théoriquement, on peut imaginer trois solutions possibles : ou bien le francoprovençal a choisi *poulaille* avant l'envahissement de *poule*, et *poulaille* s'est substitué à *jalina* ; ou bien cette substitution s'est faite au moment de l'envahissement de *poule*, pendant cette période de lutte favorable à la création d'un troisième terme qui, se substituant aux deux termes en lutte, aurait ainsi terminé le combat ; ou bien le francoprovençal n'a choisi *poulaille* que plus tard, lorsque *poule* s'était déjà substitué à *jalina*, et dans ce cas *poulaille* a remplacé *poule*. Ces trois solutions peuvent être représentées de la façon graphique suivante :

1^{re} solution

période ancienne	GALLINA	partout
période moyenne		<i>poulaille</i> en frpr.
période plus récente	<i>poule</i>	

2^e solution

période ancienne	GALLINA	partout
période plus récente	<i>poule</i>	partout, sauf <i>poulaille</i> en frpr.

3^e solution

période ancienne	GALLINA	partout
période moyenne	<i>poule</i>	partout
période plus récente		<i>poulaille</i> en frpr.

Si l'on préfère une représentation évoquant les couches géologiques, on aurait :

1 ^{re} solution	—	<i>poule</i>	couche superficielle
	—	<i>poulaille</i>	couche moyenne
	—	GALLINA	couche ancienne
2 ^e solution	—	<i>poule</i> , <i>poulaille</i>	couche superficielle
	—	GALLINA	couche ancienne
3 ^e solution	—	<i>poulaille</i>	couche superficielle
	—	<i>poule</i>	couche moyenne
	—	GALLINA	couche ancienne

A qui examine la carte, sans posséder aucun document d'histoire, il est bien difficile de choisir entre les trois solutions présentées; elles sont également vraisemblables. On pourrait certes faire le raisonnement suivant : la zone cerclée (*poulaille*) et la zone striée (GALLINA) se joignent étroitement, sans laisser de fissure entre elles, et en aucun endroit nous ne trouvons le type *poule* entre la zone *poulaille* et la zone GALLINA; or, si la 3^e solution était la bonne (que *poulaille* n'ait été adopté qu'après l'adoption de *poule* par le domaine frpr.), quelques résidus de la couche *poule* devraient apparaître entre l'aire du récent *poulaille* et l'aire du très ancien GALLINA; puisqu'aucun résidu de *poule* n'apparaît en cet endroit, il est plus vraisemblable que *poule* n'y a jamais existé. Ce raisonnement n'est cependant pas décisif, car *poulaille* aurait pu avoir la force non seulement de faire disparaître toute trace du terme *poule* mais encore de repousser plus à l'est les représentants de GALLINA.

Nous sommes forcés de nous tourner vers les documents d'archives. Je le fais pour les deux provinces que je connais le mieux : le Forez (départ. de la Loire), le Lyonnais (départ. du Rhône). Le Forez stéphanois (région de Saint-Étienne) étant situé dans la zone blanche, je demanderai aux textes de m'indiquer quand et comment l'ancien *jalina* a cédé en cet endroit la place à *poule*. Le Lyonnais étant situé dans la zone cerclée, je demanderai aux textes de m'indiquer quand et comment l'ancien *jalina* a cédé la place à un hypothétique *poule* et au très réel *poulaille*.

a) Forez stéphanois.

Les chartes du XIII^e et du XIV^e s., qui indiquent des redevances en poules, ne connaissent que le type GALLINA : *gallina*, *gelina*, *gëlinis*¹.

1. Pour le XIII^e s., *Chartes du Forez antérieures au XIV^e siècle*, tables I, p. 404,

Au début du xvii^e s. le *Ballet forézien* parle de poules, qu'il appelle *zalènes*¹. Dans cette parodie, le berger Guillot dit à Gabrielle qu'elle est

La babarauchy et lou drot
Que farit de tou lou juchie
Le zalène zévarachie. v. 132-134
« l'épouvantail et le dragon
qui ferait de tous les perchoirs
sauver les poules effarées ».

Quant au xviii^e, nous le connaissons bien grâce à M. Straka². L'abbé Thiollière, qui écrivait dans la 1^{re} moitié du xviii^e s. à Saint-Étienne, parle encore de la *jalene*. Dans un Noël de 1741, il écrit

Ly faut pourta quauqu'étréna,
Qu'o sari que de caillot.
Piarre porte in grand pillot,
Barto porte sa jalena, v. 49-52
« Il faut lui porter quelqu'étrénne,
Ne fut-ce que du lait caillé.
Pierre porte un grand poulet,
Barthélemy porte sa poule. »

Dans sa chanson du mois de mai, les jeunes gens qui font la quête des œufs promettent que le renard ne touchera pas au poulailler, et eux-mêmes ne toucheront pas aux poules :

Nous semous très galabontiens
Que rions et chantons ensiens.
Si-o payie notres penes
-obé-
Laissarons le jalenes.
Vou m'entendés ... bé ! v. 31-36
« Nous sommes très joyeux compagnons
Qui rions et chantons ensemble
Si vous payez nos peines
Obé !
Nous laisserons vos poules.
Vous m'entendez bien ! »

Volailles. Pour le xiv^e s., M. Gonon, *La vie familiale en Forez au XIV^e siècle et son vocabulaire d'après les testaments* (1961), p. 226.

1. *Le Ballet forézien* publié par E. Veÿ, Paris, Champion, 1911.

2. G. Straka, *Poèmes du XVIII^e siècle en dialecte de Saint-Étienne*. Thèse manuscrite.

Mais Boiron, qui écrivait dans la seconde moitié du même siècle ne connaît que le mot *poule*. Dans *La compagnie de Jean Michel* il exhorte une bande de mauvais garçons à aller faire un mauvais coup :

Faides ina vorta chie Moussue Picoun ;
 Veiquia lou tion de la bouna saison !
 Pillie lou zues, le poule et lou baccoun... ! v. 13-15
 « Faites un tour chez Monsieur Jean Picon ;
 Voilà le temps de la bonne saison !
 Pillez les œufs, les poules et le lard ! »

Boiron a écrit, lui aussi, une chanson du mois de mai (*Mi de mouai*), qui commence ainsi :

Douna-nous de zues
 Par l'amour de Dio,
 Sinou votres poules
 Sarrarant lou quio. v. 1-4
 « Donnez-nous des œufs
 Pour l'amour de Dieu,
 Sinon vos poules
 Serreront le... ».

C'est donc vers le milieu du XVIII^e s. qu'à Saint-Étienne le vieux mot frpr. *jalena* a cédé la place au mot de Paris *poule*. Dans la campagne *jalena* dut résister plus longtemps, puisque Gras qui a recueilli le patois de la région de Soleymieu dans son *Dictionnaire du patois forézien* publié en 1863 ne connaît toujours que *jalena*, et que nous avons encore trouvé *jalena* à Saint-Georges-en-Couzan et dans la région de Sainte-Colombe et d'Affoux¹. On peut dire que le remplacement de *jalena* par *poule* a duré du XVIII^e s. à nos jours dans notre Forez. Donc l'envahissement de *poule* n'a pas été aussi rapide qu'on pouvait le croire ; si *poule* a commencé de bonne heure à envahir la France, il a fallu attendre 1750 pour qu'il triomphe dans la ville de Saint-Étienne, et probablement un peu plus tard dans la campagne. Il est vraisemblable que cette grande tache blanche nous fait un peu illusion : elle est récente en beaucoup d'endroits.

b) Lyonnais.

Au XIV^e siècle, à Lyon et dans le Lyonnais, nous ne trouvons que des *jalines* ou des *gelines* (influence de la forme de Paris). Ces mots sont très

1. ALLy carte 334, RLIR 24, 336.

fréquents dans les textes non littéraires parce que la *jaline* fait partie des redevances en nature : un pré paie une 1/2 *jaline* comme redevance, ou bien si la propriété est plus grande, une *jaline*, deux *jalines*, trois *jalines*.

Voici quelques exemples :

Ly enfaynt Johan de Bulom... V d. forz et dimi galina... Johans Chapeuz V d. forz et dimi galina... (Terrier de Rochefort, *Romania*, 13.)

...la sua part de II gelines et de IIII pugins... Item Thibauz... la sua part de II gelines et de IIII pugins... (Terrier de Sainte Consorce.)

...et fut mos conpares Guillaumes Bauduins et donet I flurin, et Micheles Baraus et donet X gelines... (Livre de raison d'un bourgeois de Lyon.)

A la même époque existe le mot *polalli*, mais il a conservé son sens étymologique collectif, il désigne toujours l'ensemble des poules :

...revendares qui revent fruyti ne hues ne polali. (Leide de l'Archevêché.)

...Item VI chief de pollali p. I den... (Tarif des droits.)

Item en la censa douz pollaliours et fruiter est tota pollalli. (Règlement fiscal de 1351.)

Donc, au *xiv^e* s. le concept « poule » est, à Lyon et en Lyonnais, exprimé uniquement par le vieux frpr. *jaline*. Pendant la même période il existe bien un mot *poulaille*, mais ce mot a toujours un sens collectif.

xv^e s. Nous avons eu récemment la chance de lire et d'étudier un manuscrit de cette époque, encore inédit, la *Carcabeau de Rochetaillée*, c'est-à-dire le tarif du péage de cette localité qui se trouve au bord de la Saône à quelques km. de Lyon. Et nous avons eu la surprise de lire dans ce document un « polallies » au pluriel : « ... pour douze polallies. »

A partir de ce moment-là, dans tous nos textes, *polailli* singulier de sens collectif disparaît, *jalina* disparaît, et nous avons *polailli*, *polailles* de sens distributif « la poule, les poules ». Au *xvi^e* s. nous avons, par exemple, dans Paradin (Paradin était chanoine de Beaujeu, il a écrit une histoire de Lyon, publiée en 1573) :

Et un an après... fut ordonné aux vivandiers de ne tenir par les rues aucuns buydons, geves, ou cages a tenir poulailles. (Paradin, 1573, p. 191.)

Les rues de Lyon étaient très sales. On décida que les marchands ne laisseraient pas les cages des poules au milieu des rues.

C'est donc au *xv^e* s. que *poulaille* a remplacé *jalina* (et non *poule*) à Lyon et en Lyonnais. Il n'est pas possible de dire si ce remplacement a eu lieu dans tout le francoprovençal à la même époque : nous manquons trop de glossaires complets. Cependant dans les documents du *Glossaire*

des *Patois de la Suisse romande*, que M. Schüle a bien voulu me communiquer, on voit qu'au plus tard au xvi^e s. le mot *poulaille* « poule » apparaît à Genève, à Lausanne, à Fribourg... :

vendition de poullallies (Fribourg, 1582).
pour deux polalyes (Lausanne, 1547).
une poullallie belle et recevable (Oron, 1664).
troys poullales... une poulaille (Genève, 1554).

Ce qui tendrait à prouver, si *poulaille* n'apparaît pas en Suisse au xv^e s., que le mouvement, parti de Lyon au xv^e s., a gagné peu à peu tout le francoprovençal, pour arriver en Suisse au xvi^e siècle.

Nous pouvons donc conclure et dire, d'après les documents que nous possédons, que, si le mot français *poule* n'a conquis le Forez qu'au xviii^e s. seulement, trois siècles auparavant le Lyonnais avait créé un mot nouveau *poulaille*. Les schémas 2 et 3 doivent donc être abandonnés. C'est le schéma n° 1 qui a raison, c'est-à-dire que c'est dans une aire *jalina* que le francoprovençal a créé au xv^e s. un mot nouveau en donnant à *poulaille* le sens de « poule ».

Ainsi, au xv^e s., le francoprovençal avait assez conscience de son individualité pour se choisir un mot nouveau non nécessaire. *Jalina* était un mot solide, il s'appuyait sur une sorte de consentement universel. Rien ne nous permet de supposer que dès cette époque le mot *poule* serait arrivé aux limites du francoprovençal pour y créer un malaise. En francoprovençal, comme dans tous les pays environnants, on disait *jalina*. Donc, à moment-là, sans raison, sans aucune gêne provoquée par le conflit de deux mots, le francoprovençal se choisit un mot nouveau, il a assez de force pour, dans l'espace peut-être d'un siècle, le diffuser à travers tout son domaine et l'imposer. Seules les deux extrémités orientale et occidentale de ce domaine semblent s'être plus ou moins soustraites à cette influence : la Suisse romande a essayé *poulaille* mais est restée dans son ensemble fidèle à *dzeniye* ; la moitié ouest du Forez n'a même pas essayé *poulaille* et est restée fidèle à *jalina* en attendant la venue de *poule*. Ce qui prouve qu'à ce moment-là la cohésion du francoprovençal était peut-être un peu moins forte qu'elle n'avait été auparavant. En même temps, les frontières du francoprovençal n'étant peut-être pas aussi solides qu'autrefois et chaque mot courant sa chance, le type *poulaille* a débordé sur une région de grand élevage de poules, qui est la Saône-et-Loire, où notre carte montre une sorte de poche.

Le francoprovençal était donc, même au xv^e s., une unité linguistique vigoureuse. Qu'était à ce moment l'unité politique du francoprovençal ? Elle était nulle. La Savoie vivait sa chance tout à fait à part, le Dauphiné avait été réuni à la couronne, le Lyonnais aussi, mais à une époque différente. La Comté courait sa chance autrement, avec la Bourgogne. Le département de l'Ain était composé de plusieurs petites provinces. Il n'y avait vraiment aucune unité politique. Or, malgré tout, il y avait une unité sociale suffisante pour qu'un mot innové à Lyon gagnât de proche en proche tout le domaine. Et cet exemple n'est pas exceptionnel : d'autres mots ont la même histoire. Je ne citerai qu'un exemple, le mot *vogue*, qui désigne chez nous la fête du village. Ce mot *vogue* ne semble pas avoir été formé avant le xvi^e siècle. Et, depuis, il a gagné tout le francoprovençal. Qu'est-ce donc que l'unité francoprovençale ? Faut-il, pour l'expliquer, remonter au royaume burgonde ? Plus qu'une unité politique, elle est une unité sociale toujours réelle : les Lyonnais vont fréquemment vers l'Est, vers la Savoie, vers Genève et la Suisse ; ils vont très peu vers l'Ouest, vers Clermont et le Massif Central. De quoi est faite cette unité ? De quelles habitudes ancestrales, nées le long des routes qui font communiquer le bassin du Rhône avec l'Italie ? Il n'est pas dans mon propos de répondre aujourd'hui à ces questions. J'ai seulement voulu marquer l'importance, pour l'histoire d'une région de France, d'un petit fait linguistique.

B) Histoire du frpr. *mastra* « coffre ».

Voici un autre problème que posent nos cartes linguistiques et que les textes du moyen âge nous aident à résoudre. J'en parlerai en peu de mots.

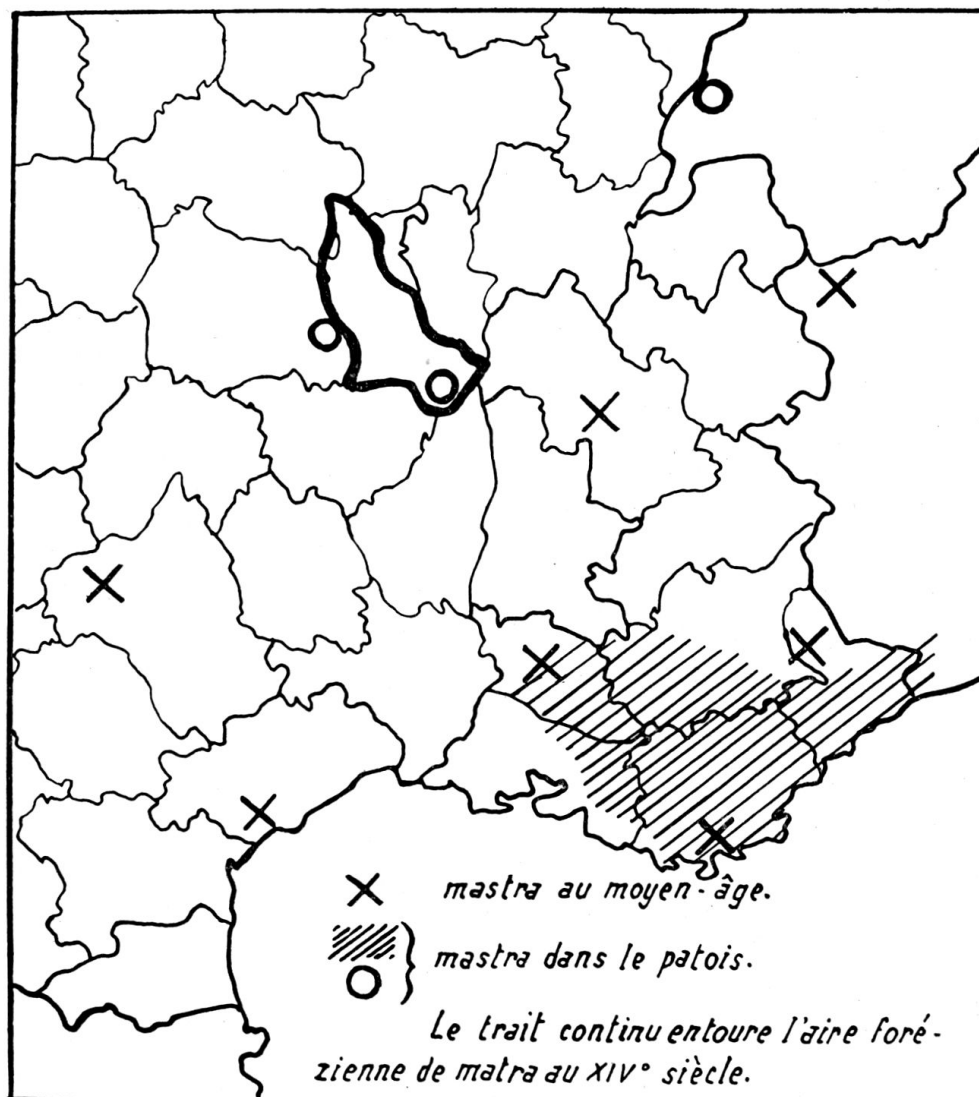
On sait qu'un type *mastra* « pétrin », issu du grec ΜΑΚΤΡΑ, a vécu au moyen âge dans la moitié est du domaine occitan, comme d'ailleurs en Italie. Voici les documents (d'après *FEW*) :

— Capdenac (Aveyron) 1346	mastra
— Maguelone (Hérault) 1331	mastra
— Avignon 1466	mastre
— Hyères (Var) 1431	mastra
— Puget-Théniers (A. M.) 1562	mastro

Il semble qu'il ait partout le sens de pétrin : « extrahere pastam de mastra. » (Statuts de l'église de Maguelone, *ARom* 3, 371.)

Sous la forme *matra* ce mot se trouve à Grenoble, dans les *Comptes consulaires* de 1338-1340, mais à la vérité dans une phrase peu claire : « Item, per le loyer de la matra. » S'agit-il d'un pétrin ou d'un coffre ?

En dehors de Grenoble, le francoprovençal ne semble pas avoir connu ce mot autrefois. Cependant le Val d'Aoste connaît *mastre* « huche, maie » en 1518, dans l'inventaire du mobilier du château de Châtillon. A première vue, sauf à Grenoble et à Aoste, il ne semble pas que le francoprovençal ait connu ce type.



CARTE 2. — MASTRA.

Voici maintenant ce que nous trouvons dans nos patois. La carte 1006 de l'*ALF* « pétrin » présente *mastro* dans une aire compacte comprenant le Var, une partie des A.-M., des Basses-Alpes, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Cette localisation ne nous étonne pas, elle semble indiquer que le mot s'est retiré aujourd'hui dans une aire conservatrice à l'extrémité sud-est de la France. Mais ce qui est étonnant c'est qu'un *mètr* fem., qui est évidemment *matra* influencé par *mayt*, se trouve en Suisse, dans le Jura, au point 40. Donc le mot avait pénétré au moins dans la partie est du domaine francoprovençal. Les dictionnaires patois appuient l'indication de l'*ALF* en montrant que sous les formes *meitre*, *mitra*, *mêtr*, et parfois avec le sens de « baquet », le mot vit dans diverses régions de la Suisse romande.

Faut-il penser que la Suisse romande, comme le Val d'Aoste, a subi une influence, venue peut-être d'Italie, qu'aurait ignorée le reste du francoprovençal ? L'*ALLY* n'a relevé nulle part ce mot dans le Lyonnais-Forez francoprovençal. Il le montre vivant encore tout près de la frontière mais dans la zone provençale. C'est ainsi que la carte 417 donne *la matraera* au sens de « huche » à 69, Saint-Sauveur-en-Rue, qui est l'une des premières localités provençales au sud de Saint-Étienne. De même la carte 109 donne *la mêtro* au sens de « coffre à grain » à 47, qui est Valcivières, localité auvergnate. En l'absence de documents médiévaux on pourrait croire que le pr. *mastra*, *matra* s'est arrêté au bord de la frontière du francoprovençal de France, que cette frontière a été pour lui imperméable.

Il n'en est rien. Les textes médiévaux le montrent. A la vérité, il ne s'agit pas de textes en dialecte, mais en latin. Le Forez est très pauvre en inventaires au XII^e et au XIII^e siècles. Au XIV^e nous avons la chance de posséder des testaments en latin, dont le latin recouvre, au moins quand il s'agit d'objets paysans, un authentique patois. Quelle n'est pas notre surprise de trouver souvent, parmi les meubles, à côté de l'*arca* (l'arche de nos patois actuels), à côté aussi de la *mayt*, la *matra* : *duas matres*, *unam matram*. Par exemple chez un bourgeois on trouve (T 116) « *unam maytz, duas mastras, septem argas* ». Il semble s'agir d'une sorte de coffre : « *unam archam et unam matram pro tenendo bladum suum* » (T. 106). Voici quelques exemples pris à des localités diverses :

Chandieu : una matra de V meter siliginis.

Saint-Didier-Rochefort : una matra tenor. VII demenc silig., et alia matra de V eymin.

Saint-Cyr-les-Vignes : archa seu matra... III sestar.

Saint-Bonnet-le-Château : unam arcam alias matra plenam frumenti.

Saint-Haon : archam vocatam matra plenam blado.

La carte établie par M^{lle} Gonon¹ montre que le mot se rencontre dans tout le Forez et le Roannais au xiv^e s. Lorsqu'on aura dépouillé les riches collections du Lyonnais, peut-être retrouvera-t-on aussi des *matra* en Lyonnais. Ainsi change la connaissance que nous avons de l'histoire de ce mot. Nous pouvons nous représenter *mastra* remontant jusqu'aux frontières du francoprovençal, les traversant au xiv^e s., et s'installant dans le domaine frpr. pendant peut-être un siècle. Mais il avait des concurrents : *mayt* pour le pétrin, *arche* pour le coffre. *Matra* dut se chercher un sens précis, tantôt « huche », tantôt « coffre », plus ou moins grand. Il n'est pas arrivé à faire vraiment sa place et il a disparu.

Ainsi nous apparaît plus clairement la perméabilité du francoprovençal aux invasions du Sud. Nos vieux textes nous font connaître un francoprovençal plus influencé par le provençal qu'il ne l'est aujourd'hui.

Concluons brièvement que les atlas ne peuvent suffire à l'explication du vocabulaire de nos patois. Cette explication a besoin des documents d'archives, qui sont les textes littéraires et non littéraires écrits en dialecte².

1. Carte n° 1 de *La vie familiale en Forez au XIV^e siècle*.

2. Sur les problèmes que posent le frpr. *poulaille* et l'afr. *matra*, voir aussi *RLiR* XXIV, 116 et 354.

II. — EXPLICATION DE QUELQUES MOTS
EXTRAITS D'UN TARIF DE PÉAGE
DE BELLEVILLE-SUR-SAÔNE AU XIV^e SIÈCLE
(Arch. Nat. H 3121.)

9. Item sachez que chascuns milliers de tiela qui passe par l'aigui deit vj d.
10. Item saches qu ja tina pleya de cheuz, seit petita seit granz, l'on la conte a ij de t(i)eyla el piage.
13. Item saches que chascuna butica deit iiij s. iiij d. v.
14. Et saches que atant deit un panier de salli. Et lo depart come la butica.
15. Et saches que le agouteuz deit xxvj d.
25. Item saches que una pieci de sapein deit vj d. Et saches que doze chavron carré mays sunt conta per fustellet.
28. Item saches que chascun estieuz de mireuz, seit petit ou seit grands, deit cinq lunes de mireuz leitices a la volonté del piageur.
36. Et saches que ana de toz blaz est de viij mesures que l'on apelle bichet, for que de aveyna mes, quar li aveyna se droble, et que en l'ana se trouvisont xvj ras.

Belleville, qui occupe à peu près l'emplacement de Lunna, la cité romaine portée sur l'itinéraire d'Antonin, est aujourd'hui une petite ville, située sur les bords de la Saône, à une quarantaine de kilomètres de Lyon. Un péage y était levé au moyen âge, au moins depuis la fin du XII^e siècle. M. Perrat a retrouvé aux Archives nationales le plus ancien texte du tarif de ce péage et l'a édité¹. J'en ai extrait quelques articles qui montreront l'intérêt linguistique de ce texte.

§ 9. Item sachez que chascuns milliers de tiela qui passe par l'aigui deit vj d.

Le mot *tiela* est un collectif féminin singulier : « chaque millier de la tuile », pour « chaque millier de tuiles ». Nous lisons, de la même façon, dans ce texte : § 7 *chacuns cenx de leigni* « chaque cent de bois de chauffage », § 8 *chacuns cenx de duela* « chaque cent de douve(s) ».

L'intérêt de ce mot tient à sa forme : *tiela*. En effet dans les textes d'ancien lyonnais la forme de ce mot est *tiola*, parfois *tioula*. Voici un exemple :

1. *RLiR*, janvier-juin 1961.

Tota terra et piera coiti auxi comme chaux, tioles, carrons, tupins et semblables choses... (Tarif des droits... sur les marchandises entrant dans la ville de Lyon, vers 1295, dans *Cartulaire municipal de la ville de Lyon*, par G. Guigue, Lyon, 1876.)

Même texte dans le Tarif de 1358, publié par Philippon, *Romania*, XIII, 578, § 76.

Dans le Compte des fortifications de la ville de Lyon de 1346, publié par G. Guigue dans *Les Tard-venus* (Lyon, 1886) les formes *tiola* ou *tioula* sont les seules usitées. Elles reviennent un grand nombre de fois.

Aujourd'hui nos patois lyonnais ne connaissent que la forme *tyula*. C'est *tyula* qu'on trouve en Lyonnais à la carte 1343 de l'*ALF* et à la carte 686 de l'*ALLY*, tandis que Puitspelu a enregistré de son côté *tioula*, *étioula*, *êtsoula*.

Qu'est-ce donc que notre forme *tiela*? C'est, depuis le moyen âge, une forme du département de l'Ain et de l'est de la France. Ainsi le Compte de Tevenet Carronier et Jean Sourd, syndics de Bourg (1465-1466)¹ porte *lo charrein de la tiella* « le charroi de la tuile » § 13 et 14. Et si l'on veut bien se reporter à la carte 1343 de l'*ALF* on verra que 17 localités de l'enquête d'Edmont présentent la forme *tyela* et dessinent une sorte d'aire qui s'étend depuis le département de l'Ain jusqu'à ceux de la Haute-Marne et de la Nièvre.

Il y a donc une forme *tiola* qui est lyonnaise et une forme *tiela* qui est du département de l'Ain et de l'est de la France.

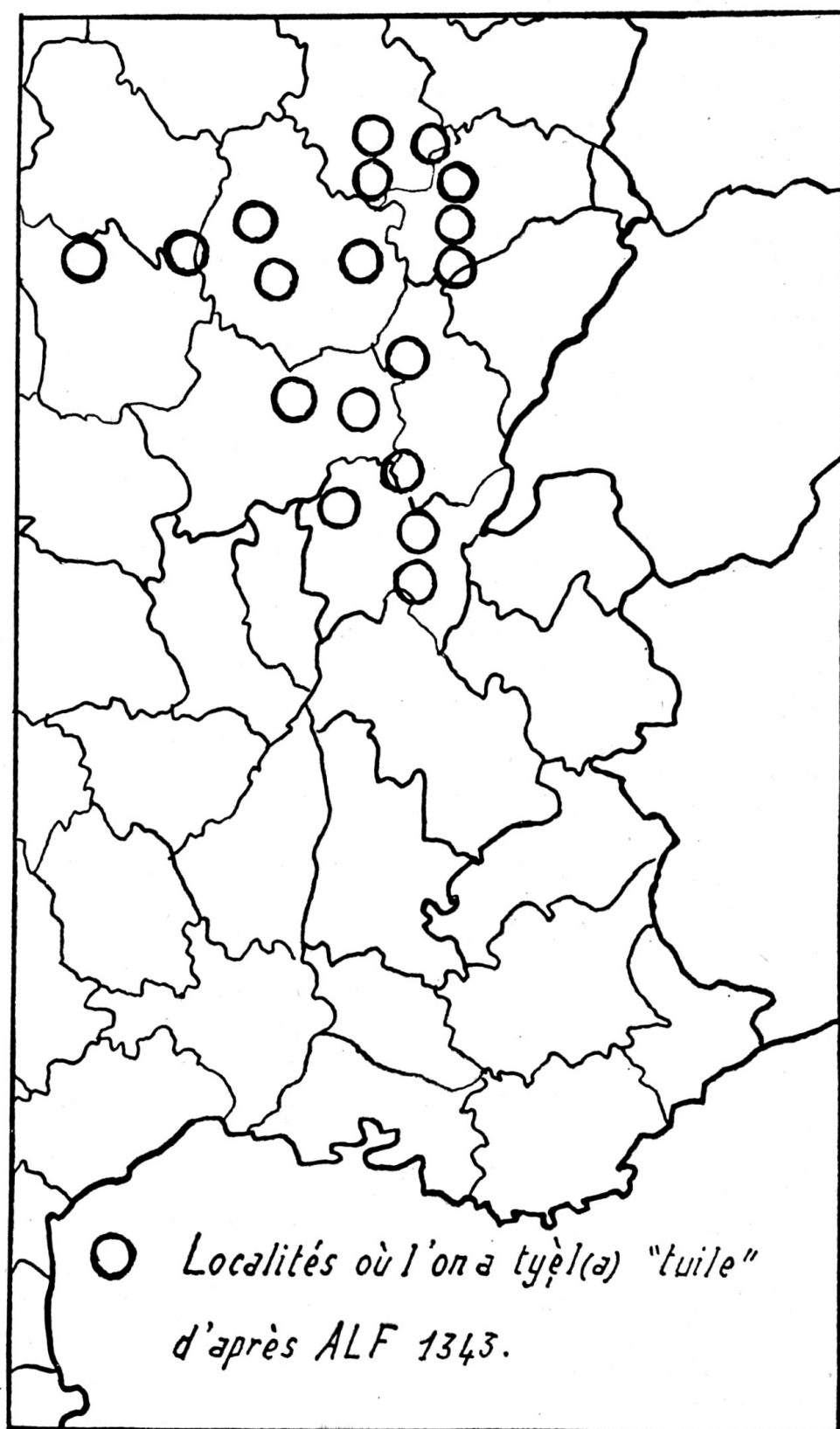
Que sont ces deux formes l'une par rapport à l'autre? Elles viennent l'une et l'autre de *TEGULA*, ou plutôt de la forme à triptongue *tieula*, issue de *TEGULA*. A. Duraffour a bien expliqué les deux évolutions différentes :

a) Quand la forme était accentuée sur *e* (*tiēula*) le dernier élément s'est amuï et l'on a obtenu *tyela*.

b) Quand la forme était accentuée sur *ü* (*tiēula*) l'*e* s'est amuï et l'on a obtenu *tyula*.

Ce qui est important ici c'est que notre tarif de Belleville a reproduit non pas la forme lyonnaise, mais la forme locale, celle que le tout proche département de l'Ain avait apportée à Belleville. Ainsi le scribe de ce texte utilitaire, loin de chercher à copier un formulaire ou la forme d'une

1. Dans *Documents linguistiques du midi de la France*, par P. Meyer, Paris, Champion, 1909, p. 69.



CARTE 3. — frpr. tyèla « tuile ».

capitale régionale comme Lyon, s'est-il efforcé d'écrire ce mot dans la forme patoise la plus locale, celle qu'il comprenait bien, qu'il entendait chaque jour et dont il se servait lui-même.

§ 10. Item saches qu ja tina pleyna de cheuz, seit petita seit granz, l'on la conte a ij de t(i)eyla el piage.

« Une cuve pleine de chaux, qu'elle soit petite ou grande, on la compte pour le péage comme deux milliers de tuiles. »

Le mot intéressant ici est *cheuz*. Cette forme était déjà attestée dans le Tarif du péage de Lyon de 1277, publié par G. Guigue dans le *Cartulaire de la ville de Lyon*, p. 406-409. A la fin de ce tarif sont énumérées les marchandises qui ne paient pas de péage. Voici la liste dans son réjouissant désordre :

...et ne deyvent piao figues, ne dates, ne raysin de hutra mar, ne bora, ne cutri, ne pluma, ne chataignies, ne terra, ne mina, ne drogues, ne oylos de oliva, ne vins de pomes granates, ne pomes, ne vins tornas, ne gingibraz, ne moutons vis, ne feyes, ne chevres vives ne mortes, ne cuers de chival, ne cuers d'ano, ne leigni, ne cheuz.

M^{lle} Durdilly a retrouvé cette forme dans le péage de Riottier (vers 1400, inédit) : « l pleyns veysex de chex ». Riottier est une localité de l'Ain, sur les bords de la Saône, en face de Villefranche.

Hormis ces trois cas, CALX est toujours représenté en ancien lyonnais, en ancien dauphinois et en ancien dombiste, par *chaus*, *chaux*, *cheaux*, *chaz*.

Item tota terra et piera coiti auxi comme chaux, tioles, carrons, tupins et consemblables chozes... (Tarif de 1295, in *Cartulaire municipal de Lyon*, par Guigue.)

Item tota terra et piera coiti assi comme chaux, tioles... (Tarif de 1358, § 76, dans *Romania*, XIII, 578.)

Item devra contar et paier... a toz les ovriers et manouvres et atres gens qui en la dita ovra la dita semanna arant travaillia et ballia de lours futes, ferramentes, cheaux, piera ou atres ovres... (Convention de 1358, *Romania*, XIII, 580.)

...vaut la teysa, enclos cheauz, marrin, ovrage et chavar les piésons, III frans... (Compte des fortifications de la ville de Lyon, 1346-1378, in G. Guigue, *Les Tard-venus*, p. 409.)

...el port de la Plateri... ha en muralliez XVIII teysse de III piés de gros, valont, compta la teysa III fr. et conta la cheaux... (*Ibid.*, 419.)

It. per I muey de chaus per fare lo morter et per enduyre... (Comptes consulaires de Grenoble, p. 609.)

It. per chaus achata per blanchir les dites ecoles... (*Ibid.*, 678.)

Dans les Comptes de Châtillon en Dombes, inédits, A Duraffour a relevé : carrons de chaz, V bennez de chaz, cheaux (plusieurs fois), chiaux chaude.

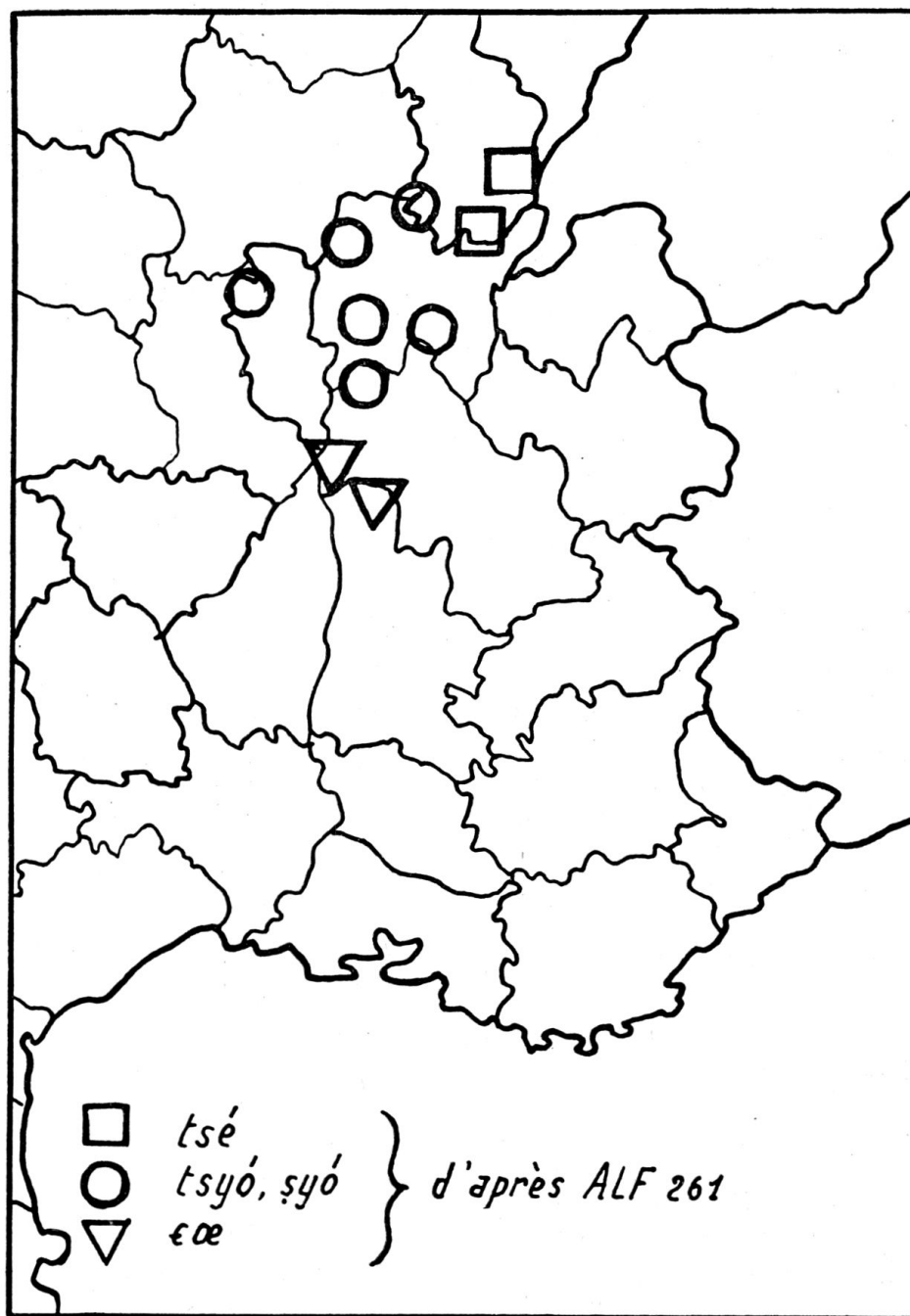
Qu'est donc cette forme *cheux* relevée seulement trois fois, alors que la forme de l'ancien francoprovençal semble bien être *chaux*? Un regard sur la carte 261 de l'ALF va nous permettre d'apercevoir la solution de ce petit problème. Cette carte 261 (chaux) présente dans le domaine francoprovençal *tsó*, *šo*, *éó*, qui s'expliquent, comme les *kau* du domaine d'oc et les *éó* du domaine d'oïl, par la vocalisation de l'L de CALCE. Cependant deux points dans le Jura, 927 et 938, ont *tsé*; six points dans le Jura, l'Ain, le Rhône et l'Isère, 918, 917, 913, 908 et 912, ont *tsyó*, *syó*; deux points de l'Isère et la Drôme, 829, 920, ont *éé*.

Ces diverses formes me semblent toutes s'expliquer par une palatalisation de l'A de CALCE sous l'influence de l'L palatalisé en *l̥*. On sait en effet que les textes d'ancien francoprovençal provenant des régions qui forment aujourd'hui les départements du Rhône et de l'Ain, nous offrent des formes *fermel* « fermail » de *FIRMACULU, *terrel* « fossé » de *TERRACULU, *serelli* « serrure », *la Batelli* lieu dit « La Bataille »... Une palatalisation semblable affecte aussi l'a suivi de *k* : *femez* « fumier » (-ACEU), *brez* « bras », *gles* « glaçon », *serez* « sérac » (Hafner, p. 84 à 86). Cette évolution apparaît dans nos patois actuels et l'on pourra consulter, dans l'ALLY, les cartes 394 (« le baraton », *sirè* à 41, près de Lyon), 816 (« du verglas », *varlè*, *varyè* dans l'Ain et à 29, 30 dans le Rhône), 310 (« l'abreuvoir », *batsè* et *batsès* à 3, 5, 6, 11, 17, 18, 19, 31, 39), 583 (« la paillasse », nombreuses formes *palès*), 334 (« une poule », *polèy* à 18, 29, 30).

Il est évident que *cheux* est dû à une évolution semblable. L'L de CALCE s'étant palatalisé sous l'influence de c suivi de E, le premier état de ce mot dut être **tsèls*. Après vocalisation de *l̥* on eut **tseus*. C'est de ce **tseus* que dérivent nos *cheux*, *cheaux* du moyen âge et nos *tsé*, *tsyó*, *éé* d'aujourd'hui, suivant la formule suivante :

$$tseus \text{ (notre } cheux) \left\{ \begin{array}{l} \rightarrow tseu \left\{ \begin{array}{l} \rightarrow tsé \\ \rightarrow tsæu > tsæ \end{array} \right. \\ \rightarrow tseus \text{ (cheaux)} > tseo > tsyó \end{array} \right.$$

Notre *cheux* est donc le témoin d'une évolution phonétique locale. Il a été de très bonne heure en lutte avec la forme d'oïl *chaux*. Cependant notre texte nous le conserve, précieuse relique, et il nous permet d'expliquer bien des formes de nos patois.

CARTE 4. — frpr. *cheuz* « chaux ».

13. Item saches que chascuna butica deit iiij s. iiij d. v.
14. Et saches que atant deit un panier de salli. Et lo depart come la butica.
15. Et saches que le agouteuz deit xxvj d.

Ces trois paragraphes nous parlent de trois récipients pour le transport des poissons : la boutique, le panier et l'*agouteuz*. Je ne m'arrête pas aux deux premiers, qui sont bien connus. La boutique était une « caisse percée de trous et fixée au fond du bateau ou dans la rivière pour y conserver le poisson vivant » (Godefroy, art. *buticle*). Le panier existe toujours. Mais l'*agouteuz* ne se trouve dans aucun autre texte. Cependant deux textes de péage, tardifs (ils sont du ^{xvii}e siècle), celui de Riotier et celui de Mâcon¹, ont les phrases suivantes :

poisson qui se porte en agotailly de navoy.

boutiques et paniers à mettre poisson et navoy à goutel, s'il y a poisson que l'on mène.

Dans cette dernière citation je propose de lire ; *navoy agoutel*. Et je propose de voir dans *agoutel* une forme de cas régime et dans *agouteuz* la forme de cas sujet. Ce *navoy agoutel* donne, me semble-t-il, la clé de notre *agouteuz*. *Agouteuz-agoutel* est un substantif dérivé d'un verbe *agouta*, très répandu dans tout le domaine francoprovençal où il signifie « tarir ». Si l'on veut bien se reporter à la carte 385 de l'*ALLy* on y trouvera de nombreux *agoto* avec le sens de « traire la vache à fond » (« la tarir »). On retrouvera *agoto* à la carte 830 « le puits va tarir ».

Le dérivé *agoutel* a été formé sur le verbe *agouta*, grâce au suffixe *-el*, *-euz*, qui représente en ancien lyonnais le suffixe latin *-ACULUM*. *Agoutel* est donc un nouvel exemple de ce trait de la phonétique du francoprovençal occidental, par lequel *a* suivi de *l* se palatalise en *e*. Et il faut l'ajouter aux autres témoins de cette évolution : *fermiel* « fermoir », *batel* « battant de cloche », *terrel* « fossé ».

Notre *agoutel* est donc un « égouttoir à poissons », c'est-à-dire un réceptacle dans lequel les poissons étaient transportés sans eau, « égouttés », par opposition à la *boutique* dans laquelle les poissons étaient transportés dans l'eau. Cette explication est corroborée par la différence des droits de péage payés par la *boutique* et l'*agouteuz* : la boutique paie 4 sous et 4 deniers, tandis que l'*agouteuz*, dans lequel les poissons sans eau avaient sans doute moins de valeur, ne paie que 26 deniers.

1. Règlement général des péages qui se lèvent le long de la rivière de Saône, tant par eau que par terre, suivant les Edits, Déclarations et Arrests du Conseil de sa Majesté, Lyon, 1672, p. 158 et 125.

L'agouteuz du transport des poissons n'existe plus, à ma connaissance du moins. Mais ce mot existe toujours, dans nos patois lyonnais, au sens d' « égouttoir », et il désigne soit le meuble sur lequel on met égoutter les fromages, soit le pied à plusieurs branches sur lequel on met égoutter les pots à lait. Voir *ALLY*, carte 401 et légende de la carte 382.

§ 25. Item saches que una pieci de sapein deit vj d. Et saches que doze chavron carré mayz sunt conta per fustellet.

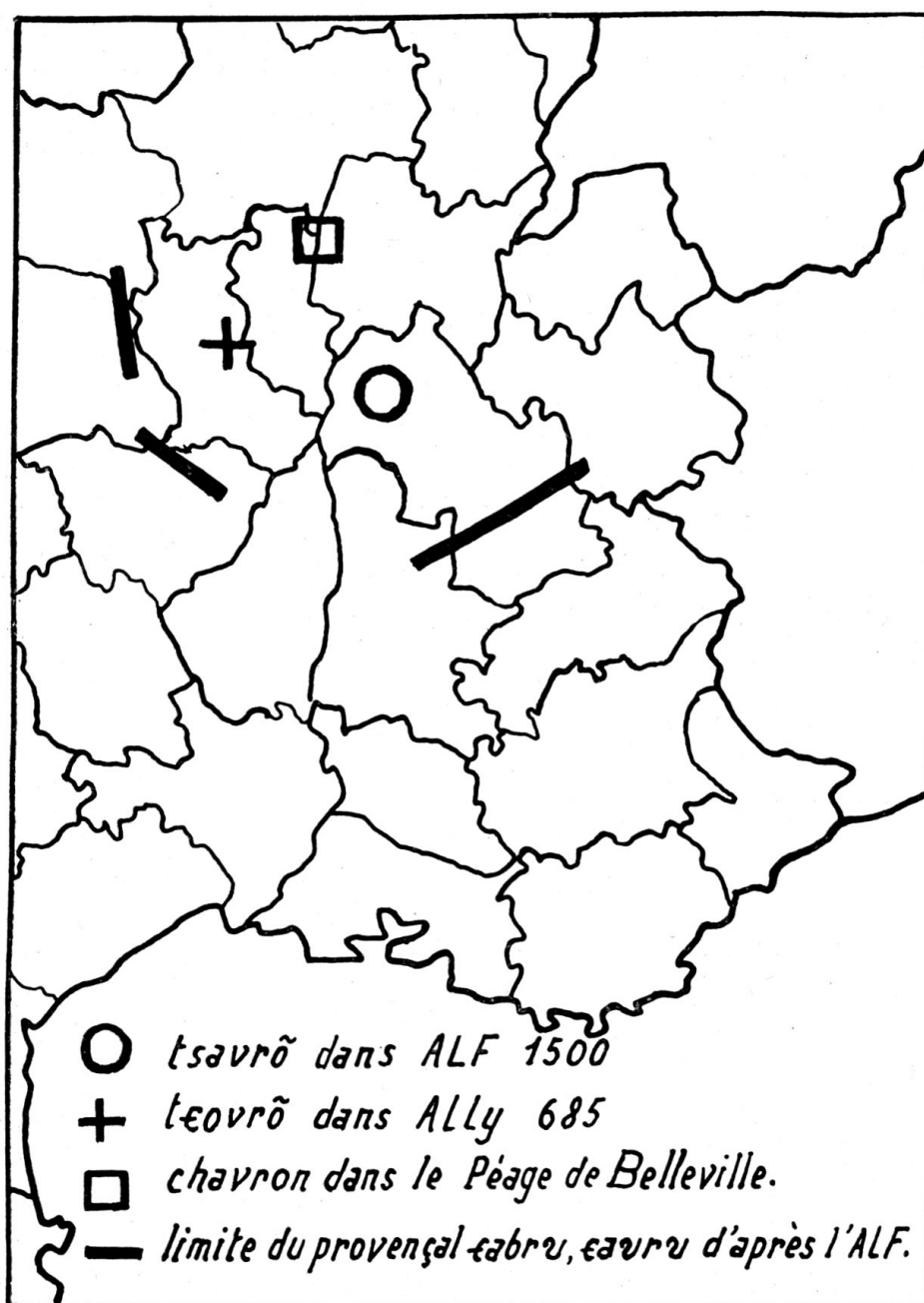
Le mot qu'il faut remarquer ici est *chavron*. Si l'on veut bien se reporter à la carte « chevron » de l'*ALF*, n° 1500, on verra que tout le domaine francoprovençal présente des formes *teùvrô*, *tsèvrô*, *șèvrô*, et une seule fois, au point 921 qui est Saint-Jean-de-Bournay dans l'Isère, la forme *șavrô*. On pourrait penser que dans ce mot l'a initial précédé de c a été palatalisé comme dans les parlers d'oïl, malgré la tendance du francoprovençal à conserver son timbre à cet a, tendance que l'on remarque dans les mots les plus patois, ceux qui n'ont pas de correspondant français, comme *eavasi* « la fane de la rave » (*ALLY* 274), ou *eanê* « âpre » (*ALLY* 495)¹.

A la vérité la carte 685 de l'*ALLY* (« chevron »), à elle seule, me semble prouver que la forme ancienne chez nous a été *chavron* et que la forme française *chevron* l'a remplacée plus tard. En effet cette carte présente partout en Lyonnais *tsèvrô*, *teùvrô* et parfois le dérivé du latin *TRABS*, *travô*. Mais dans une localité située en plein centre de la carte, le point 32, qui est Sainte-Colombe, nous pouvons lire *teovrô*. Il est évident que cette butte-témoin, comme celle du point 921 de l'*ALF*, atteste la présence de *chavron* autrefois dans une aire plus vaste qui comprenait peut-être tout le francoprovençal.

Le péage de Belleville renforce singulièrement ce raisonnement de géographe. En effet si ce texte, écrit dans le nord du département du Rhône, présente la forme *chavron* au XIV^e siècle, c'est qu'à cette époque *chavron* occupait non seulement le sud du francoprovençal, où sa présence pourrait s'expliquer par une influence du provençal tout proche, mais qu'il occupait aussi le nord du domaine, avant que la poussée des parlers d'oïl et notamment du français lui ait fait substituer une forme *chevron* (en patois *tsèvrô*, *șèvrô*).

Et du même coup ce texte nous aide à reconstituer l'état primitif du

1. Voir sur ce problème ma *Géographie phonétique du Forez*, p. 190 et suivantes.



CARTE 5. — frpr. chavron.

traitement lyonnais, et peut-être francoprovençal, de c + a initial. Si aujourd'hui seuls les mots sans équivalent français, comme *ɛavasi* et *ɛanẽ* cités plus haut, conservent son timbre à A, tandis que les autres pré-

sentent une palatalisation de *a* en *e* ou *i*, il n'en était pas de même au début. On peut dire que tous ces mots avaient d'abord conservé le timbre *a* de l'*a* initial précédé de palatale.

§ 28. Item saches que chascun estieuz de mireuz, seit petit ou seit grands, deit cinq lunes de mireuz leitices a la volonté del piageur.

Le mot ou plutôt la forme *mireuz* était déjà connue en ancien lyonnais par la *Leide de l'Archevêché* (environ 1300) publiée par Philipon dans la *Romania*, XIII, p. 568-9. En voici le paragraphe 7 :

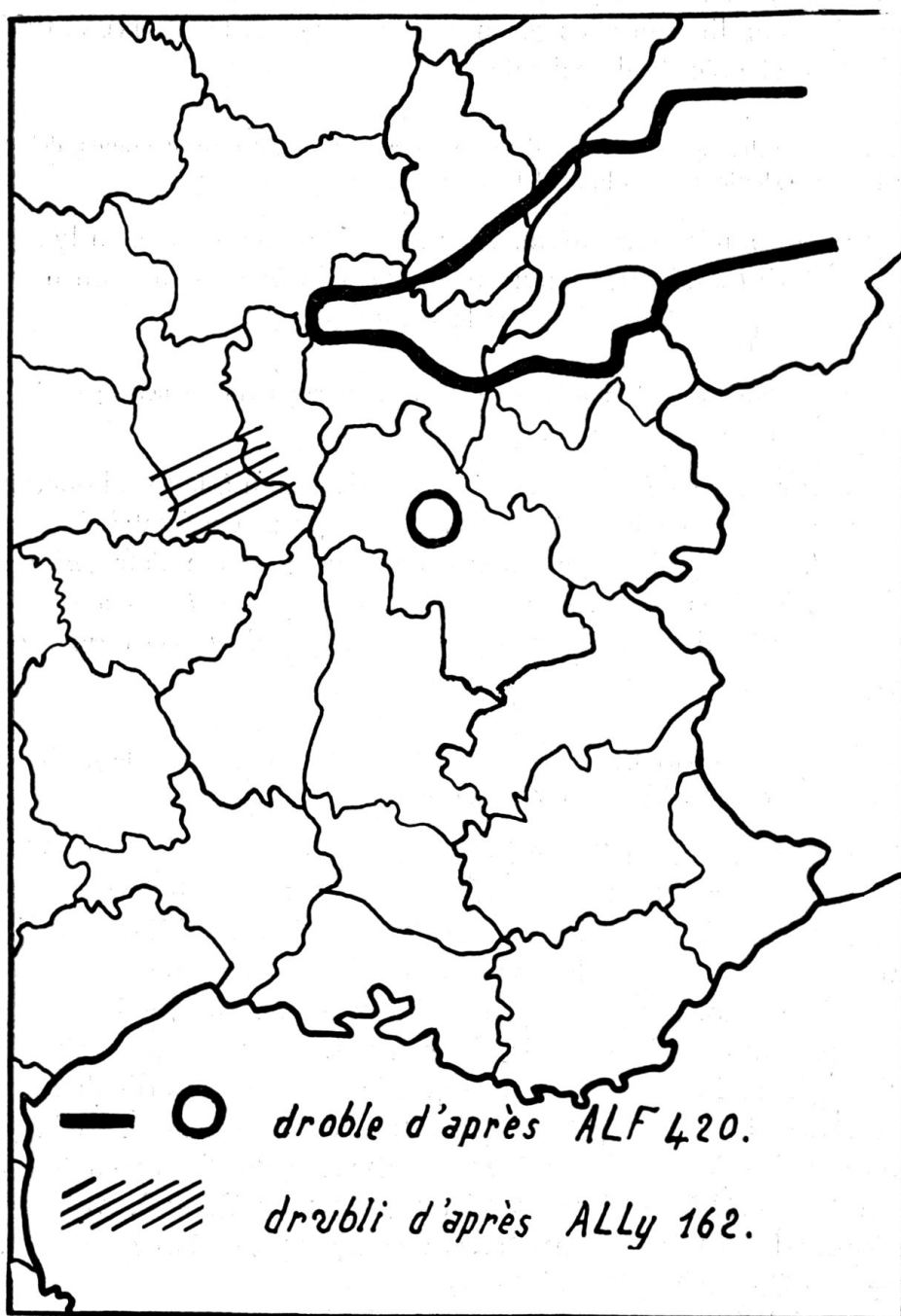
Item deit chacuna caysi de mirex ou de veyros, ou per terra ou per esga, chacuna caysi de mirex ij d. fors.

Notre *mireuz*, ou *mirex*, apporte une confirmation à la loi phonétique, que j'ai exposée plus haut à propos d'*agouteuz* : la palatalisation de *a* suivi de *l*. *Mireuz* vient de MIRACULUM, qui a donné l'afr. *mirail* et l'apr. *miralh*. Dans notre région, sous l'influence de *l*, on a eu *mirel* et, après vocalisation de *l* devant *s* de flexion, *mireus* écrit *mireuz* ou *mirex*.

§ 36. Et saches que ana de toz blaz est de viij mesures que l'on apelle bichet, for que de aveyna mes, quar li aveyna se droble, et que en l'ana se trouvisont xvj ras.

L'*ana*, la charge d'un âne, était une mesure très usuelle autrefois en Lyonnais ; de nombreux textes en font foi. Elle était utilisée pour le vin et pour les blés. Ce mot existe toujours, mais aujourd'hui il désigne uniquement une mesure pour le vin : le tonneau d'environ 100 litres. Divers dictionnaires patois, quelque peu archaïsants, comme celui de N. de Puitspelu, l'ont enregistré ; mais, au cours des enquêtes préparatoires à l'*ALLY*, nous ne l'avons plus trouvé que dans la région particulièrement conservatrice située tout près de la frontière de l'Auvergne, tout le long du versant forézien de la chaîne montagneuse de Pierre-sur-Haute : carte 216 de l'*ALLY*, points 15 (Saint-Bonnet-des-Quarts), 25 (Saint-Maurice-sur-Loire), 34 (Saint-Marcel-d'Urfé), 37 (Arthun), 46 (Saint-Georges-en-Couzan), 48 (Essertines).

La forme *droble* avec *r* épenthétique est la forme francoprovençale du verbe qui est en français *doubler*. Cet *r* se retrouve dans *trabla* (TABULA, *ALLY* 706), *etrallo* (STABULU, *ALLY* 292), *etrobl* (STUPULU, *ALLY* 71, 72). Mais la forme *droble* a été aujourd'hui remplacée par une forme

CARTE 6. — frpr. *droble* « double ».

influencée par le fr. *double*. On ne la trouve plus que dans l'Est du francoprovençal. En Lyonnais-Forez c'est un dérivé qui en conserve aujourd'hui le souvenir. C'est le nom du char à quatre roues, le « char doubl-ier » : le *drobli*, *ALLY* 162. La carte montre comment ce dérivé nous permet de rendre aujourd'hui à la forme *droble* la totalité du domaine francoprovençal.

Après l'explication de ces quelques mots, on voit combien l'auteur de ce tarif s'est efforcé de donner aux mots concrets la forme la plus locale, et cela malgré les inévitables avatars d'un texte souvent recopié par des scribes qui ne le comprenaient pas toujours. S'il faut chercher une scripta francoprovençale ce ne sera pas dans ce vocabulaire-là.

III. — PROJET D'UN GLOSSAIRE DU VIEUX FRANCOPROVENÇAL

J'ai essayé de montrer par des exemples que les cartes linguistiques ne suffisent pas à l'explication des problèmes que pose le francoprovençal, et qu'elles posent elles-mêmes. Nous avons besoin des documents d'histoire que nous offrent les vieux textes. Mais là, nous rencontrons encore une double difficulté : les anciens textes francoprovençaux ne sont pas tous édités, les mots et les formes qu'ils présentent n'ont pas été rassemblés en glossaire. La situation du francoprovençaliste est très différente de celle du romaniste qui s'occupe des dialectes d'oïl ou d'oc. Ces dialectes, qui ont une littérature, ont intéressé depuis longtemps les lexicographes et les auteurs de glossaires. On pourra dire que le Raynouard et le Levy ne sont pas complets, mais ils existent, et ils présentent une quantité de mots datés, localisés et expliqués. On pourra dire que le Godefroy et le Tobler-Lommatzsch ne renferment pas tous les mots de la France du Nord, ils en ont tout de même déjà un grand nombre et, avec de tels outils, il est possible de travailler. Lorsqu'il s'agit du francoprovençal au contraire nous sommes démunis.

Nous ne possédons aucun glossaire général, mais seulement quelques glossaires partiels. Lorsque nous travaillons sur un mot francoprovençal, nous devons feuilleter un certain nombre de volumes pour réunir les attestations déjà relevées par les romanistes : les index des textes dauphinois édités par Devaux, par Ronjat, et par Royer et Thomas ; ceux, très lacunaires, établis par Philippon pour des textes d'ancien lyonnais, d'ancien forézien, ou provenant de notre actuel département de l'Ain ; pour la Suisse il nous faut recourir au *GPSR*, dont la publication est malheureusement peu avancée. Quand on cherche une orientation d'ensemble, on en est réduit : au *FEW*, si précieux, mais dont le but n'est pas d'abord de consigner les mots d'ancien francoprovençal ; au *Grundzüge* de H. Hafner, livre excellent, qui présente dans un classement phonétique les attestations bien localisées, avec références précises, d'un grand nombre de types francoprovençaux usuels, faciles à repérer grâce à un index des bases ; à l'*Index étymologique*

des travaux d'Antonin Durauffour, par G. Tuaillon. Lorsqu'on a utilisé ces diverses sources, on est sûr de n'avoir qu'une partie assez faible des types lexicologiques du francoprovençal, et une partie des formes attestées. C'est pourquoi il est, je pense, nécessaire de mettre en chantier un glossaire du vieux francoprovençal, précédé, nécessairement, par l'édition de tous les textes inédits, ou mal édités, ou dispersés dans des publications dont l'accès est trop difficile. Mais peut-être faudrait-il commencer par des glossaires partiels pour chacune des provinces du francoprovençal. Chaque province, en effet, pose à l'auteur d'un glossaire des problèmes différents. Je voudrais le montrer, en vous parlant des trois provinces que je connais le mieux : le Dauphiné, le Forez et le Lyonnais.

1. *Dauphiné.*

Je commence par le Dauphiné parce qu'il présente la situation la plus claire : tous ses textes importants connus sont édités et bien édités. Par un heureux hasard, de grands romanistes s'y sont intéressés et nous ont donné des éditions auxquelles il n'y rien à reprendre.

Le premier fut Mgr André Devaux, professeur, doyen, puis recteur aux Facultés Catholiques de Lyon. Il était originaire de Saint-Didier-de-la-Côte. Dans sa thèse, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge* (1892), il a publié les cinq textes qu'il connaissait :

Testament de Guigues Aleman (1275), écrit par Michel Ramon, notaire impérial, dans la salle du château d'Uriage, à 12 km de Grenoble, pour une famille et devant des témoins qui vivaient à Grenoble ou dans les environs ; il reproduit sans aucun doute la langue parlée dans le Graisivaudan à la fin du XII^e siècle. L'original est perdu ; Devaux l'a réédité d'après une édition, qui semble bonne, de Chorier.

Comptes consulaires de Grenoble (1338-1340). Au moment où Devaux écrivait, il n'avait pas encore retrouvé le manuscrit. Cette édition est faite d'après celle de Pilot.

Les usages du mistral des comtes de Vienne (1276), d'après l'original.

Leyde de Vienne (copie de 1403).

Comptes consulaires de Vienne (1389), d'après l'original.

Ces textes sont parfaitement édités, un glossaire complet se trouve à la fin du volume.

Devaux devait retrouver l'original des Comptes consulaires de Grenoble. Il mourut en 1910 laissant l'édition pour ainsi dire prête. Ronjat n'eut

qu'à compléter quelques mots au glossaire. Il publia les *Comptes* en 1912. C'est une édition modèle, avec un excellent glossaire.

En 1923 Louis Royer découvrit une copie du ^{xviii}^e d'un texte de 1302: « Conseil donné à Guigues Aleman, seigneur d'Uriage par 6 personnes au sujet de l'accord intervenu entre Guigues et le Chapitre de N.-D. de Grenoble au sujet des droits de juridiction sur les hommes de Claix ». Il le publia dans *RPh* 35, 153-164, malheureusement sans note ni glossaire.

En 1924, nouvelle découverte de Louis Royer au château d'Uriage: *La Somme du Code*, copie en dialecte dauphinois du ^{xiii}^e siècle. Il l'édita en 1929 avec A. Thomas qui composa un glossaire complet.

Tous ces textes sont édités, et bien édités, avec des glossaires complets. Les trois glossaires peuvent être mis bout à bout pour donner le glossaire du dauphinois au moyen âge. A moins qu'on ne découvre quelque autre texte, il n'y a rien à refaire pour le Dauphiné¹.

2. Forez.

Il faut distinguer trois régions dans le grand Forez, c'est-à-dire le département de la Loire: le Roannais, le Forez proprement dit, le Forez provençal.

Le Forez provençal, c'est la région de Saint-Bonnet-le-Château. Il possède une charte en dialecte: la Charte de franchise de Saint-Bonnet. Le texte de 1227 est perdu, mais nous le connaissons par la confirmation faite en 1270 par Jean de Châtillon pour sa femme Dauphine, héritière de Robert de Saint-Bonnet qui avait accordé la charte de 1227, et par une seconde confirmation faite en 1272, par Pierre de la Roue pour sa femme Dauphine.

Ces deux textes et les confirmations de 1270 et 1272 ont été publiés successivement par La Mure (Chantelauze) dans son *Histoire des ducs de Bourbon* (1860), par P. Meyer dans son *Recueil d'anciens textes* (1877), par Condamin dans son *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château* (1885), par les *Chartes du Forez*, vol. XI, chartes 1053, 1109 et 1113 (1948). C'est un très beau texte, riche de mots et qui pose des questions nombreuses sur la vie de ce temps. Il aurait besoin d'un commentaire et d'un glossaire.

Le Roannais n'a guère conservé de textes de cette époque, du moins

1. Seul le « Conseil donné à Guigues Aleman » est à rééditer avec un glossaire.

n'en a-t-on guère signalé. Quelques chartes (par exemple les n^{os} 212, 213) sont écrites entièrement en français, avec des formes bourguignonnes. Mais elles ont peut-être été écrites en Charolais, ou par des scribes du Charolais. Une seule semble bien roannaise : la 377 (1289). Dans cette charte, Girard, curé de Saint-André en Roannais, fait à savoir qu'Arcontien du comte ses biens sur Saint-André-d'Apchon, à l'Ouest de Roanne. Il est vraisemblable que ce Girard parle comme à Saint-André. Or il francise beaucoup : « Ge curé . . . fois asavoir . . . come il ha confessé par davant moy am vérité, c'est asavoir : un pré . . . ». Cependant il dit en francoprovençal : « mon segno, lo conto de foreis, loqual . . . lo chimin . . . de cota la terra . . . et de cota un pra . . . una vigne ». Il a des formes qui peuvent être bourguignonnes : « toz ceauz ». On sait que le Roannais fait aujourd'hui sur la carte une tache de francisation, dans laquelle le patois est en pleine décadence. La charte du curé Girard indique, me semble-t-il, que cette décadence était déjà commencée à la fin du XIII^e siècle ! Mais on aimerait appuyer cette remarque sur d'autres textes. On aimerait retrouver toutes les chartes vraisemblablement écrites en Roannais.

Reste le Forez proprement dit, c'est-à-dire l'arrondissement de Montbrison. E. Philippon en a fait connaître les plus anciens textes dans la *Romania* en 1893. Il y a publié 4 textes : le testament de Johan de Bourbon (de la région de Feurs) ; le censier de la Commanderie de Chazelles (sur Lyon), texte important mais dont le vocabulaire n'est pas très riche ; le livre de raison des seigneurs de Forez pendant leur voyage à Paris au XIV^e siècle ; le censier de Ponce de Rochefort, près de Saint-Martin-en-Haut. Il faut remarquer que, si Chazelles est forézien, tout en étant bien près du Lyonnais, Saint-Martin-en-Haut-Rochefort est évidemment en Lyonnais. L'édition de Philippon nous est précieuse, mais les textes ne sont pas tous publiés intégralement et il n'y a aucun glossaire.

Les *Chartes du Forez* ont publié à nouveau les deux premiers de ces textes : le testament, charte n^o 1143, t. 11 ; le terrier de la commanderie de Chazelles, n^o 909, t. 8. De plus elles ont fait connaître : la liste des vassaux du comte de Forez, n^o 903 ; un fragment du terrier de la seigneurie du Vernay, n^o 908. C'est donc 5 textes de vieux forézien que nous possédons. Mais sans glossaire. Pour le Terrier de Chazelles, que Duraffour a étudié dans les *Mélanges Saunier*, on peut consulter l'index verborum de cet article.

Ces cinq textes ne donnent qu'une faible partie du vocabulaire patois de cette époque. Heureusement les chartes écrites en latin nous sont d'un

grand secours. D'abord certaines d'entre elles présentent, au milieu du texte latin, des mots de dialecte et même des articles entiers écrits en dialecte. Par exemple la charte 904, § 17 : « It. a Hugone de Coysi, in parrochia de Velichaneva viij s. v. et viij ras d'avena ad mensuram de Montrottyer et iij quartes de bla cuminal de deymo, precio xxv lib. vian. ». Surtout, le latin dans ces chartes n'est souvent qu'un vêtement imposé par la coutume. Il recouvre, sans les masquer aux yeux avertis, des mots qui sont authentiquement dialectaux. Ces chartes latines sont donc une source importante pour la connaissance du vocabulaire de la vieille langue forézienne.

En 1937 E. Perroy publiait dans le *Bulletin de la Diana*, tome 26, un article intitulé « L'Hôtel-Dieu de Montbrison aux XIII^e et XIV^e siècles. Essai d'interprétation économique ». Cet article contient l'édition d'inventaires en latin, de 1301 à 1365, et d'un inventaire en français de 1388. On y trouve, latinisés ou non, quantité de mots patois :

latinisés : *ollas, padellas, cacias, porcellos*...

non latinisés : *bacinz, jayfi, destraux, bechus, guoys, pyos*...

Il n'y a malheureusement pas de glossaire.

M^{lle} Gonon s'est fait une spécialité de ce genre de textes. En 1951 elle a publié l'analyse détaillée de tous les testaments contenus dans l'un des 53 registres de la chancellerie de Forez, dont les dates s'étagent entre 1272 et 1467 (conservés aux archives de la Loire) : M. Gonon, *Testaments foréziens*.

En 1956 elle a réuni les mots patois, plus ou moins latinisés, de deux registres, dans un article intitulé « Essai d'un glossaire forézien d'après les testaments des XIII^e et XIV^e siècles », publié dans l'*ALMA*. Cet article est heureusement terminé par un glossaire complet qui contient près d'un millier de mots.

Élargissant sa documentation, elle a analysé les 53 registres de testaments. Elle en a tiré notamment une étude de *La vie familiale en Forez au XIV^e siècle et son vocabulaire d'après les testaments*, qui vient de paraître (1961) et dont le glossaire est très riche.

Enfin elle a mis la main sur une série de 6 registres audienciers foréziens du XIV^e siècle. Ils contiennent de curieuses phrases mi-latines, mi-patoises, qui nous présentent un riche vocabulaire de l'injure. Elle a publié ce vocabulaire dans la *RLiR*, XXIV, p. 30 à 68 (1960).

Ainsi, peu à peu, se prépare le glossaire du vieux forézien. Cette province de Forez, qui paraissait si pauvre, va nous donner un important lexique du francoprovençal. Il faut faire confiance à M^{lle} Gonon pour les textes du xiv^e et du xv^e siècle. Quant aux textes plus anciens, antérieurs à 1300, ces cinq textes difficiles à atteindre dans la considérable collection des *Chartes*, ou incomplètement publiés par Philippon (Testament de J. de Borbono, Censier de Chazelles, Liste des vassaux de Forez, Terrier du Vernay, Livre de raison des seigneurs de Forez) il faudrait les grouper dans une publication facile à manier, en faisant suivre cette édition d'un glossaire complet.

3. *Lyonnais*.

La situation en Lyonnais est différente de celle que je viens d'évoquer pour les provinces du Dauphiné et du Forez. D'abord les textes dialectaux sont nombreux au xiv^e siècle. La bibliographie de H. Hafner en comporte une vingtaine, auxquels il faut ajouter cinq textes du xiii^e siècle. Ensuite il faut signaler qu'à côté des textes utilitaires le Lyonnais possède des textes littéraires : les œuvres de Marguerite d'Oingt, et peut-être les Légendes en Prose. Enfin, parmi les textes utilitaires il y a des tarifs de péages ou de diverses impositions sur les marchandises. Ces textes nous offrent un grand nombre de noms d'objets courants : denrées, étoffes, etc. Ils ont un lexique beaucoup plus riche que les terriers ou les listes de vassaux, qui répètent les mêmes formules.

Où en est l'édition de ces textes, et l'établissement de leur glossaire ?

a) Les Légendes en Prose sont éditées et bien. M. Stimm nous en a promis le glossaire complet.

b) Les œuvres de Marguerite d'Oingt ont été éditées par Philippon en 1877. C'est une édition de jeunesse, elle n'est pas sans fautes ; elle n'a aucun glossaire. A. Duraffour avait rêvé d'en donner une édition nouvelle. M^{lle} Durdilly et moi-même travaillons à cette édition, qui paraîtra prochainement, avec un glossaire complet.

c) Les textes non littéraires ont été édités dans des recueils dont certains, comme la *Revue Lyonnaise* ou *Lyon-Revue* sont difficiles à atteindre. Ces éditions ne sont pas à l'abri de tout reproche. Enfin aucune ne comporte de glossaire. Un certain nombre de textes sont encore inédits, notamment des tarifs de péages et des livres de recettes, que M^{lle} Durdilly a découverts. Nous faisons le projet d'éditer ou de rééditer tous les textes non littéraires du Lyonnais, antérieurs au xvi^e siècle, et d'en donner le glossaire complet.

Je ne parlerai pas des autres provinces du francoprovençal, sinon pour indiquer que la situation dans le département de l'Ain est analogue à celle du Lyonnais : abondance de textes, dont certains sont édités, absence de glossaires. La situation en Savoie n'est pas claire, il faudrait rechercher les textes anciens. Quant à la Suisse Romande, il semble que les textes soient abondants et attendent un éditeur. On voit que chaque province doit être explorée séparément.

Projets et vœux.

Le glossaire général du francoprovençal ne pourra être mis en chantier qu'après une recherche des textes, leur publication et la constitution de glossaires partiels. Aussi mon premier souhait est-il que ce travail d'édition et de glossaire se fasse province par province. Il nous faut un recueil et un glossaire de l'ancien forézien, un autre de l'ancien lyonnais, un troisième pour le département de l'Ain, et ainsi de suite, sauf pour le Dauphiné où le travail est déjà fait.

Mon deuxième souhait est que les textes soient publiés intégralement.

Il faut publier à nouveau ce qui n'a pas été publié d'une façon parfaite, parce que ce n'est pas la peine de travailler sur des formes qui seraient des erreurs de lecture. L'éditeur aura la précaution de mettre en italiques les abréviations résolues.

Il est nécessaire que les textes difficiles soient suivis d'une traduction. Même dans des textes qui semblent faciles, comme les œuvres de Marguerite d'Oingt, certains passages présentent des difficultés ; il est souhaitable que l'éditeur dise avec simplicité comment il les comprend.

Chaque province devrait avoir son glossaire groupant tous les mots et, si possible, toutes les formes contenues dans les textes dialectaux.

Enfin, pour permettre le recours facile aux documents originaux, il est souhaitable qu'ils soient microfilmés et qu'un jeu de microfilms soit conservé dans un dépôt d'archives.

Tels sont mes vœux, peut-être ambitieux. Nous nous efforcerons en équipe d'en réaliser au moins une partie.

Pierre GARDETTE.